

N/REF : 15/04/2024 9H27 C:263917 I:35151

V/Email reçu le Lundi 15/04/2024 a 9H27

ACTIS - OPH de la région GRE
Territoire Marie Reynoard
32 avenue Marie Reynoard
38100 GRENOBLE

IMMEUBLE : 46/54 ARLEQUIN
46 AU 54 GALERIE DE L'ARLEQUIN
38000 GRENOBLE

St Martin-H, le 17 Avril 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : LOGEMENT 46 AU 54 ARLEQUIN - 11E ETG - SOUS GALERIE 120 ARLEQUIN

MOTIF : INTERVENIR POUR DEBOUCHAGE COLONNE (VOIR FRANCK SI BESOIN)

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 16/04/2024 A 09H00

DÉBOUCHAGE ÉCOULEMENT CUISINE/SDB DEPUIS LE LOGEMENT AU 11 EME ÉTAGE.
EXTRACTIONS IMPORTANTES DE PEINTURE SECHE ETC...

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'apres plusieurs
interventions que nous arrivons a déterminer la cause du refoulement et a y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	176,90	353,80

TOTAL H.T.	353,80
T.V.A. a 20,00%	70,76
TOTAL T.T.C.En EURO	424,56

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN